

Réduire mes impôts.....

La fin d'année approche à grands pas et ce sera bientôt le temps de produire vos déclarations de revenus personnelles. Nombreux sont les Québécois qui trouvent que l'impôt, ça coûte cher! Pourquoi ne pas profiter du temps qui reste à l'année 2002 pour faire un peu de planification de fin d'année afin de réduire votre impôt à payer. Nous pouvons certainement vous donner de judicieux conseils à ce sujet. Voici quelques idées de planification.

Report de perte. La planification vedette de l'année 2002 est sans conteste l'utilisation des pertes en capital réalisées au cours de l'année 2002 en réduction des gains en capital réalisés au cours de l'année 1999. Pour les investisseurs, il peut être nécessaire de vendre certains placements qui sont actuellement à perte afin de réaliser concrètement une perte en capital. Cette perte pourra être appliquée en l'encontre du gain en capital de 1999 et permettra alors de récupérer l'impôt payé sur des gains en capital imposés à 75 % de même qu'à un taux d'imposition supérieur à celui de 2002.

RÉÉR. La cotisation à votre régime enregistré d'épargne-retraite est essentielle afin de réduire votre impôt payable cette année. Vous pourrez alors bénéficier d'une réduction d'impôt grâce à une diminution de votre revenu imposable d'un montant équivalent à votre contribution. Point important, n'oubliez pas d'évaluer l'opportunité d'utiliser les contributions inutilisées dans les années antérieures! S'il est de votre habitude de contribuer au régime du FTQ pour profiter d'un crédit d'impôt supplémentaire de 30 % dépêchez-vous puisque celui-ci limite actuellement ses émissions d'actions compte tenu de la conjoncture économique de la dernière année. Premiers arrivés, premiers servis!

Intérêts sur prêts étudiants. Pour ceux et celles qui remboursent présentement leurs prêts étudiants, n'oubliez pas de déduire les intérêts payés sur ce prêt au cours de l'année.

:

Nancy Marcotte, fiscaliste, avocate